

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration provisoire de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup).

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural ;

Vu le décret n° 2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup), notamment l'article 27.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration provisoire de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) :

1° Au titre des membres de droit :

- M. Lionel COLLET, président de l'Université Claude Bernard Lyon I ou son représentant ;
- Mme Marion ZALAY, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou son représentant ;

2° Au titre des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements :

- M. Guy PALLUY, conseiller régional Rhône Alpes ou son représentant ;
- M. Jean-François ARRUE, vice-président de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant ;
- Mme Elisabeth THEVENON-DURANTIN, vice-présidente du conseil régional d'Auvergne ou son représentant ;

- M. Bernard DANTAL, conseiller à la communauté urbaine Clermont Communauté et adjoint au maire de Clermont-Ferrand ;

3° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Alain MERIEUX, président de la société Biomérieux ;
- M. Serge PARAN, président de l'Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale ;
- M. Jean-Louis CROSIA, président de la société Merial ;
- M. Pierre BUISSON, syndicat national des vétérinaires français ;
- M. Jean-Marc PETIOT, conseil régional de l'Ordre des vétérinaires ;
- M. Michel BECKERT, président du centre INRA de Clermont-Ferrand-Theix-Lyon ;
- M. Frédéric MIGUET, conseiller général du Rhône ;
- M. Elie FAYETTE, de la Plate forme 21 pour le développement durable ;
- M. Patrice CHASSARD, président du syndicat AOC du Saint-Nectaire ;
- M. Laurent DU JEU, directeur général adjoint du groupe Limagrain ;

4° Au titre des représentants des personnels :

Représentants des professeurs et personnels assimilés :

- Mme Isabelle CHEVALIER (titulaire) et M. Georges GIRAUD (suppléant) ;
- M. Jean-François MAMDY (titulaire) et M. Gilles BRUNSCHWIG (suppléant) ;
- M. Didier FAU (titulaire) et M. Luc CHABANNE (suppléant) ;
- M. Philippe BERNY (titulaire) et M. Antoine LACHERETZ (suppléant) ;

Représentants des maîtres de conférences et assimilés et des autres enseignants :

- Mme Annick LEBECQUE (titulaire) et Mme Fabienne BLANC (suppléante) ;
- M. Christian PERRIER (titulaire) et Mme Agnès PIQUET (suppléante) ;
- Mme Marie-Anne ARCANGIOLI (titulaire) et M. Samuel BUFF (suppléant) ;
- M. Denis GRANCHER (titulaire) et Mme Agnès BENAMOU-SMITH (suppléante) ;

Représentants des personnels administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service :

- Mme Christine CHABANET (titulaire) et Mme Marion GUILLOT (suppléante) ;
- M. Christian COUGOUL (titulaire) et Mme Sabine FAYET (suppléante) ;

- Mme Fereshteh FIROUZI (titulaire) et Mme Annie SALLABERRY (suppléante) ;
- M. Michel MERVIL (titulaire) et M. Yves MONLIEN (suppléant) ; ;

5° Au titre des représentants des étudiants :

- M. Stéphane LAULAIGNE (titulaire) et Mle Aurélie COLLET (suppléante) ;
- Mme Elsa BOUDEAU (titulaire) et M. Florent RENOUX (suppléant) ;
- M. Vincent GIRARDOT (titulaire) et Mle Elise BERAUD (suppléante) ;
- M. Simon DEBLOCK (titulaire) et Mle Clothilde GERIN (suppléante).

Article 2

Le directeur général de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le - 5 JAN. 2010

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation,
la directrice générale de l'enseignement et
de la recherche

Marion ZAMAY

